



REFORME DU COLLEGE - AMENAGEMENT EMPLOIS DU TEMPS

publié le 06/01/2016

Madame, Monsieur,

La mise en place de la réforme du collège est accompagnée par un plan de formation des personnels. Chaque enseignant devra entre le mois de janvier et le mois de juin participer à 5 journées de formation.

La première période de formation aura lieu la semaine du 11 au 15 janvier 2016, nous amenant à modifier les emplois du temps des élèves.

Votre enfant sera destinataire de cet emploi du temps. Vous y avez accès sur Pronote.

Merci de votre compréhension.

L'Equipe de Direction.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.